



RENSEIGNEMENT SUR LE DEMANDEUR

SVP, remplissez ce formulaire en lettres détachées et le plus clairement possible

Nom de l'organisme (demandeur) :

Responsable :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél. (bureau) :

Poste :

Tél. (résidence)

Télécopieur :

Adresse courriel :

Indiquez le nom et le numéro de téléphone d'une personne-ressource, en cas de besoin.

Nom :

Téléphone :

DESCRIPTION DE VOTRE PROJET ÉDUCATIF ET/OU COMMUNAUTAIRE

« Une activité éducative vise à acquérir des connaissances et à développer une pratique dans le but de poser un geste de conservation. »

Si vous désirez reboiser une forêt privée, vous devez vous adresser à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière : www.afplanaudiere.org ou 450-394-5251.

Nom du projet :

Description du projet :

Note : Pour que votre demande soit traitée, vous devez compléter tous les champs

Nombre de plants demandés :

(Limiter la distribution à 1 ou 2 plants par personne)

Au besoin, indiquez vos **préférences** (Nous tenterons de les prendre en considération en fonction des essences allouées. Par exemple, érable à sucre, bouleau jaune, épinette blanche, etc.) :

Nombre de personnes visées :

Comment allez-vous promouvoir votre activité :

Date et heure de l'activité :

Lieu et adresse de l'activité :

La confirmation du nombre de plants alloués et des essences vous parviendra par courriel quelques jours avant la livraison. Merci de l'indiquer clairement.

KIOSQUE DE L'AFL

Vous souhaitez la présence **gratuite** de l'AFL dans le cadre de votre activité ? C'est possible ! Nous souhaitons célébrer le Mois de l'arbre et des forêts avec la population. Nous pourrions prendre en charge la remise de vos arbres, répondre aux différentes questions de vos citoyens ou tout simplement tenir un kiosque interactif pour enrichir votre évènement. Profitez de notre expertise ! Prenez note que notre présence dépendra des différentes demandes et de nos disponibilités.

<input type="checkbox"/>	Je souhaite la présence de l'AFL
<input type="checkbox"/>	Je ne souhaite pas la présence de l'AFL

LIVRAISON DES PLANTS

Les plants seront livrés à votre municipalité, organisme, école par l'Association forestière de Lanaudière. Quatre possibilités de date s'offrent à vous. Veuillez encercler la ou les possibilités en lien avec la réception de vos plants pour chacune des dates suivantes.

2 mai	<i>1^{er} choix</i>	<i>2^e choix</i>	<i>Impossible</i>
9 mai	<i>1^{er} choix</i>	<i>2^e choix</i>	<i>Impossible</i>
16 mai	<i>1^{er} choix</i>	<i>2^e choix</i>	<i>Impossible</i>
23 mai	<i>1^{er} choix</i>	<i>2^e choix</i>	<i>Impossible</i>

Adresse de livraison des plants :

Ville :

Code postal :

Heures d'ouverture **le jeudi** du lieu de livraison :

Nom de la personne présente à la livraison :

Tél. (bureau) :

Tél. (rés. ou cell.) :

Remarque :

TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Date limite pour présenter votre projet : le vendredi 29 mars 2019

Veuillez retourner ce document (5 pages) rempli et signé à l'attention de Jean-Philippe Goyet soit :

- Par courriel : education@aflanaudiere.org
- Par télécopieur : 450 836-4007

Pour plus d'informations, vous pouvez rejoindre Jean-Philippe Goyet au 450 836-1851, poste 3.

Les demandes reçues après le 29 mars 2019 ne seront pas traitées.

PROTOCOLE D'ENTENTE

CONDITIONS ET RESPONSABILITÉS RELATIVES AUX PROJETS DE DISTRIBUTION D'ARBRES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Toute demande de plants doit s'inscrire dans le cadre d'un projet éducatif visant à :

- Sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts ;
- Permettre à la population d'acquérir les connaissances élémentaires sur l'arbre et les soins qu'il nécessite ;
- Inciter la population à poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration de son environnement.

1. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Le demandeur s'engage à :

- Fournir l'ensemble des publicités des activités organisées et les transmettre par courriel à l'adresse suivante : education@aflanaudiere.org **au plus tard le 31 mai 2019** ;
- Utiliser et **distribuer gratuitement** les plants fournis à des fins éducatives et récréatives ;
- Préciser lors de la promotion et la distribution que les plants sont fournis gratuitement par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec l'Association forestière de Lanaudière (AFL). L'utilisation des logos respectifs du MAF et de l'AFL est acceptée ;
- Utiliser le matériel et les fiches d'information fournis lors de la livraison ;
- Être présent lors de la livraison des plants ;
- Assurer l'entretien des plants ;
- Distribuer tous les plants qui lui sont alloués. Dans le cas d'un surplus après l'événement, le demandeur doit en disposer à des fins de plantation ou livrer le surplus au bureau de l'AFL (1700, Grande Côte, Sainte-Geneviève-de-Berthier, QC, J0K 1A0) ;
- Retourner les sacs récupérables ainsi que les ballots de plants **au plus tard le 30 juin 2019**. Les demandeurs qui ne retourneront pas les sacs récupérables (sac identifié « SA ») et les ballots seront facturés par le Ministère. Les lieux de retour seront déterminés sous peu.

2. ENGAGEMENT DE L'AFL POUR LES PROJETS RETENUS

L'AFL s'engage à :

- Confirmer les essences et le nombre de plants, et ce, **dans la semaine avant la date de livraison des plants** ;
- Assurer la liaison avec la Pépinière forestière de Berthier afin de coordonner la prise en charge des plants ;
- Effectuer la livraison des plants ;
- Remettre aux demandeurs des copies de la documentation fournie par le MFFP.

3. AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Le demandeur ne peut utiliser à des fins de vente les plants et le matériel fournis par le MFFP et l'AFL ;
- Il est entendu que l'AFL et/ou le MFFP se réservent le droit d'annuler une commande de plants en tout temps ou de résilier la présente entente si le demandeur ne respecte pas les engagements prévus par celle-ci. Dans tous les cas, aucune indemnité ou compensation ne pourra être exigée à l'AFL ni au MFFP par le demandeur.

4. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente s'applique aux activités de distribution réalisées par le demandeur entre le 1^{er} et le 31 mai de l'année en cours. Elle prend effet à la date de signature et se termine lorsque tous les arbres remis sont écoulés.

5. VALIDITÉ

Afin de conserver la priorité, le demandeur devra retourner le contrat signé au plus tard **le 29 mars 2019** via télécopieur (450-836-4007) ou par courriel (education@aflanaudiere.org).

Par la suite, le contrat sera signé par l'Association forestière de Lanaudière et un exemplaire sera retourné au contractant via courriel ou télécopieur au plus tard quelques jours suivant la réception du formulaire.

BLOC-SIGNATURE

Je comprends en signant le présent document que mon organisme s'engage par contrat à respecter les règles et règlements de la distribution d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts organisé par le MFFP en collaboration avec l'Association forestière de Lanaudière.

Signature obligatoire

Demandeur

Jean-Philippe Goyet
Pour l'Association forestière de Lanaudière

Date : _____

Date : _____